



## TRANSACTIONS

*Par convention à la charge du vendeur :*

<b>Jusqu'à 100 000 €</b>	<b>12 % TTC</b>
<b>De 100 001 € à 150 000 €</b>	<b>10 % TTC</b>
<b>De 150 001 € à 185 000 €</b>	<b>8 % TTC</b>
<b>De 185 001 € à 240 000 €</b>	<b>7 % TTC</b>
<b>De 240 001 € à 380 000 €</b>	<b>6 % TTC</b>
<b>De 380 001 € et plus</b>	<b>5 % TTC</b>

## LOCATIONS

*A la charge du locataire : 15 € du m2*

A LA CHARGE DU VENDEUR :

**Répartition des honoraires hors taxes :**

- De visite : 3 % TTC
- De constitution du dossier : 3 %
- De rédaction d'acte : 91,25 €
- Des réalisations d'état des lieux : 91,25 €

Les taux s'appliquent sur le loyer annuel hors charges.

## ESTIMATIONS GRATUITES

TVA en vigueur 20 %

Actualisé le 01 Décembre 2021

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.